

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

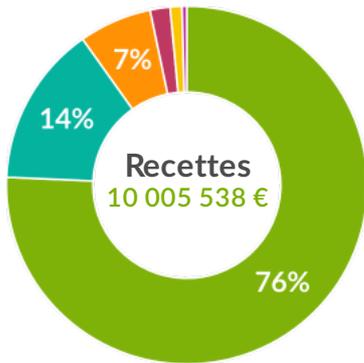
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	10 005 538 €	9 209 982 €
	Invest	4 414 582 €	4 607 593 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	1 758 160 €	0 €
	Invest	0 €	322 161 €
Total (réalisations + reports)		16 178 281 €	14 139 738 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	270 000 €	487 256 €
Résultat cumulé		16 448 281 €	14 626 994 €
<b>Résultat financier de clôture</b>		<b>1 821 287 €</b>	

\* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

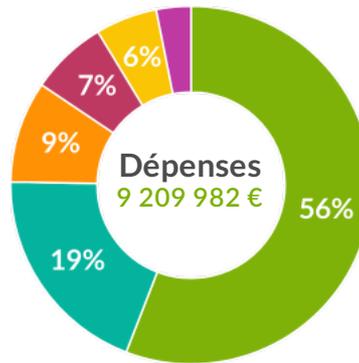
## Points marquants

- ▶ Des niveaux d'épargne affectés par la poussée inflationniste
- ▶ Une épargne au service du financement des investissements
- ▶ Une maîtrise de l'endettement communal

## La section de fonctionnement



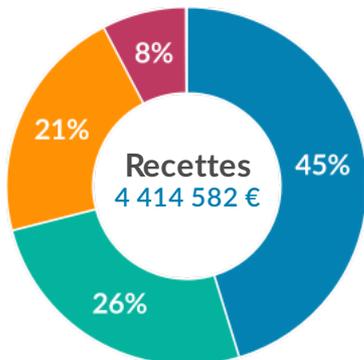
- Impôts et taxes : 7 575 346 €
- Dotations et participations : 1 449 746 €
- Produits des services : 652 848 €
- Autres recettes réelles : 179 169 €
- Recettes d'ordre : 105 238 €
- Produits des cessions : 43 191 €



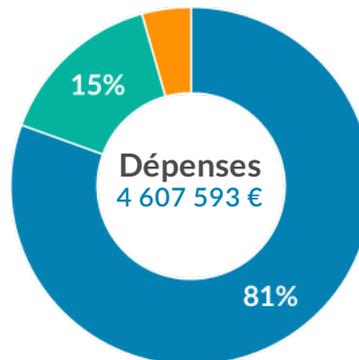
- Charges de personnel : 5 144 396 €
- Charges générales : 1 789 710 €
- Dépenses d'ordre : 845 981 €
- Charges gestion courante : 634 625 €
- Autres dépenses réelles : 509 281 €
- Intérêts d'emprunts : 285 989 €

Le Compte administratif 2022 marque une diminution des niveaux d'épargne par rapport à 2021. Toutefois, cette baisse doit être nuancée. En effet, l'année 2021 a été exceptionnelle compte tenu de la crise sanitaire qui a freiné la réalisation de certaines dépenses. Malgré la progression des recettes (+4%) la commune a faite face à une croissance importante des charges de gestion (+12%). Cet effet-ciseau important explique la baisse des niveaux d'épargne. L'année 2022 reste tout de même dans la moyenne des niveaux d'épargne 2017-2020.

## La section d'investissement



- Emprunt : 2 000 000 €
- Dotations et subventions : 1 134 291 €
- Recettes d'ordre : 943 166 €
- Excédents de fonct capitalisés : 333 479 €
- Autres recettes réelles : 3 646 €



- Dépenses d'équipement : 3 710 826 €
- Remboursement du capital : 694 342 €
- Dépenses d'ordre : 202 424 €

En 2022, la commune a investi 3,8 millions d'euros soit le 2° niveau le plus élevé depuis 2014 (après 2021). Malgré sa baisse, l'autofinancement a permis de couvrir 33% du besoin de financement des investissements. En complément la Ville a contracté un emprunt de 2 millions d'euros. Cela n'a pas modifié la trajectoire de désendettement initiée depuis 2014 et a permis de réduire de manière conséquente le poids des charges d'intérêts et du remboursement du capital. Le ratio de capacité de désendettement atteint 5 ans au 31 décembre 2022, alors que le seuil maximum conseillé est de 8 ans.

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	9 857 109 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 364 001 €
<b>Épargne brute</b>	<b>1 493 108 €</b>

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **7 906 483 €**